

Charte de sponsoring

Le groupe Tero est actif dans l'hôtellerie, le sport et les loisirs, et promeut des valeurs universelles telles que la santé et l'intégrité. En achetant des droits de visibilité et d'association, nos sponsors nous fournissent une source de revenus significative qui constitue un élément clé de notre activité. Cette charte de sponsoring définit la manière dont nous travaillons aux côtés de nos partenaires afin de créer une valeur significative et durable.

1) Secteurs et pratiques exclus

Afin de garantir une objectivité maximale et un alignement avec les normes internationales ainsi que ses valeurs fondamentales, nous basons nos critères d'exclusion sur la liste des activités exclues de la Banque européenne d'investissement, qui sert également de cadre de référence pour les industries controversées et inéligibles selon les normes de **B Corporation**¹.

1.1. Exclusions sectorielles systématiques

Nous excluons strictement les partenariats avec des entreprises dont les activités principales (générant une part importante de leurs revenus) relèvent des secteurs très controversés ou à fort impact négatif suivants, identifiés par leurs codes NACE officiels :

Codes NACE	Description
Combustibles fossiles	
05	Extraction de houille et de lignite
06	Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
08.92	Extraction de tourbe
09.100	Activités de soutien à l'extraction de pétrole et de gaz naturel

¹ [B Corp industry definitions: clients in controversial and ineligible industries](#)

19	Cokéfaction et raffinage
Armement et secteur militaire	
25.4	Fabrication d'armes et de munitions
30.4	Fabrication de véhicules militaires de combat
47.783	Commerce de détail d'armes et de munitions en magasin spécialisé
84.22	Activités de défense
Tabac	
01.15	Culture du tabac
12	Fabrication de produits à base de tabac (inclut les cigarettes électroniques, les dispositifs de vapotage et les technologies de chauffage sans combustion)
46.215	Commerce de gros de tabac non manufacturé
46.350	Commerce de gros de produits à base de tabac
47.260	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé
Éthique et controverses sociales	
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent (à l'exception des loteries d'État d'intérêt public dont les recettes sont légalement destinées à soutenir le sport, la culture et les programmes sociaux)
Peut être 59.11 (production de films), 58.14 (édition de magazines/photos), 63.12 (diffusion internet), 47.78 (commerces),...	Pornographie
84.23	Prisons et centres de détention

1.2. Exclusions comportementales et structurelles

Quel que soit leur code NACE, nous ne nous associons pas avec des entreprises impliquées dans l'une des pratiques suivantes :

- **Violations des droits humains et du droit du travail** : Non-respect avéré des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (UE SFDR PAI 10).
- **Manquements à l'éthique et à la gouvernance** : Activités impliquant la corruption, les pots-de-vin ou une violation délibérée et avérée de la législation fiscale.

Nous nous réservons le droit de refuser toute association avec des entreprises impliquées dans des cas confirmés ou suspectés de :

- **Atteinte à l'environnement et à la biodiversité** : Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité (UE SFDR PAI 7) ou générant une quantité disproportionnée de déchets dangereux (UE SFDR PAI 9).
- **Impact social négatif** : Marques, produits ou sociétés mères associés à la violence, au racisme, à des discours haineux ou à la discrimination sous quelque forme que ce soit.

2) Excellence certifiée

Nous priorisons les entreprises qui démontrent activement leur engagement en faveur du développement durable à travers des certifications reconnues, telles que B Corporation, ISO 14001, le label Entreprise Écodynamique, ISO 50001, Clef Verte ou tout autre label reconnu.

3) Partenariats à long terme

Nous privilégions les partenariats à long terme qui résonnent avec nos valeurs fondamentales et notre engagement en faveur du changement.

4) Adéquation des valeurs

- **Cohérence avec le sport et la santé :** En tant qu'exploitant de clubs de sport et promoteur d'événements sportifs, le groupe Tero donne la priorité aux collaborations qui promeuvent la performance et un mode de vie sain. En conséquence, nous nous réservons le droit d'exclure toute marque dont les activités ou les produits contredisent directement les normes de nutrition, de condition physique ou de santé publique inhérentes à la pratique sportive.
- **Durabilité :** Nos activités sont ancrées dans l'engagement d'offrir à nos invités, participants, membres et communautés des moments authentiques pour se reconnecter avec eux-mêmes, les autres et la nature. Nous sommes fiers de travailler avec une ferme biologique locale et nous tenons à être cohérents. C'est pourquoi nous nous réservons le droit d'exclure toute entreprise qui ne résonne pas avec nos pratiques.
- **Intégrité et réputation :** Le groupe Tero s'engage à protéger l'image de ses événements, de ses membres et de ses partenaires historiques. Nous nous réservons le droit de refuser toute association avec des entités dont les pratiques, les controverses publiques ou l'image de marque pourraient nuire à la réputation globale du groupe Tero ou de ses parties prenantes.

5) Résiliation éthique et clause de moralité

Le groupe Tero se réserve le droit de refuser ou d'annuler un partenariat de sponsoring si le sponsor ne respecte pas notre [Code de conduite](#) ou en cas de scandale majeur, d'enquête criminelle ou de toute controverse publique impliquant le sponsor susceptible de porter atteinte de manière significative à la réputation, à l'image de marque ou aux valeurs du groupe Tero et de son écosystème.